

ASBL LES AMIS DE L'ECOLE D'ART D'UCCLE

Rue Rouge 2
1180 UCCLE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 11 octobre 2023 à 19h00

La séance est ouverte sous la présidence de Ana Silvia Lopez Nima.

La présidente déclare la séance ouverte et l'assemblée constate que la majorité des membres effectifs sont présents.

Ana Silvia Lopez Nima
Véronique Duys
Jeannine Lanthin
Michèle Lemaire

Excusée : Janine Delahaut

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 octobre 2022
2. Approbation de l'état des dépenses 2022-2023.
3. Décharge aux administrateurs.
4. Budget Provisionnel 2023-2024.
5. Informations sur les affiliations 2023-2024.
6. Actualisation des statuts de l'A.S.B.L. "Les Amis de l'Ecole d'Art d'Uccle"
7. Bibliothèque.
8. Divers.

1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 octobre 2022

Le PV est approuvé.

2. Approbation de l'état 2022/2023

Un tableau détaillé des dépenses et des recettes de l'exercice 2022-2023 est présenté aux membres de l'AG par la trésorière, Véronique Duys.

Celle-ci rappelle que font aussi partie des dépenses, les groupes musicaux ou les orchestres qui se produisent lors de la Rentrée Académique de l'Ecole.

Les recettes-dépenses de l'exercice 2022-2023 sont approuvées.

3. Décharge aux administrateurs

Après lecture, l'état des recettes-dépenses 2022-2023 est approuvé et décharge est donnée aux administrateurs.

4. Budget prévisionnel 2023-2024

La Présidente, Silvia Lopez Nima donne la liste des différents projets des professeurs ainsi que les montants demandés pour leur réalisation.

Si à ce jour le budget prévisionnel fait état de plus de dépenses que de recettes prévues, cela doit s'équilibrer lorsque les inscriptions seront totalement clôturées.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

5. Informations sur les affiliations de la rentrée 2023-2024

Le nombre d'affiliés au jour de l'AG est de 814. Les nouvelles inscriptions en janvier 2024 apporteront d'autres affiliations.

6. Actualisation des statuts de l'A.S.B.L « Les Amis de l'Ecole d'Art d'Uccle »

Le *Code des Sociétés et des Associations* exige de revoir les statuts des asbl d'ici la fin décembre 2023.

Nous prendrons conseil auprès de bureaux compétents pour les rédiger.

7. Bibliothèque

Un inventaire des livres de la bibliothèque est tenu à jour et mis à disposition des élèves afin de consulter ou d'emprunter des livres. En 2022-2023 l'asbl a dépensé 628€ en achat de livres et en abonnement à des revues artistiques.

8. Divers

Après un vote à la majorité absolue, la cotisation à l'Asbl « les Amis de l'Ecole d'Art d'Uccle » est maintenue à 25€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50